



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement *Travaux de création de ralentisseurs (dos d'âne) — Rue Jean Mariotte et Rue du Rayeterre*

Le Maire de Val-et-Châtillon,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Route et l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité publique lors des travaux de réalisation de ralentisseurs effectués par l'entreprise THIRIET TP ;

ARRÊTE

Article 1 : Date des travaux À compter du 15 septembre 2026 et jusqu'à l'achèvement du chantier, la circulation et le stationnement sont réglementés selon les dispositions ci-après. *Note : la date de démarrage effectif est susceptible d'évoluer selon l'avancement du planning de l'entreprise.*

Article 2 : Rue Jean Mariotte (Création de 2 dos d'âne)

- Fermeture / Alternat : Chaussée barrée sauf riverains entre la Rue du Père Umbricht et la Rue Martinchamps.
- Sens unique & Déviation : La rue sera barrée dans le sens descendant depuis la Rue Martinchamps. Une déviation provisoire est mise en place par la Rue du Père Umbricht, exceptionnellement circulaire dans les deux sens pour la réalisation du dos d'âne situé en aval de celle-ci.

Article 3 : Rue du Rayeterre (Création de 3 dos d'âne)

- Fermeture : Voie barrée dans les deux sens de circulation.
- Accès riverains : Accès maintenu pour les riverains selon l'avancement du chantier via l'ancienne route de Cirey.

Article 4 : Prescriptions communes au droit des chantiers

- Vitesse : Limitée à 30 km/h.
- Interdictions : Dépassement strictement interdit / Stationnement interdit au droit des travaux.
- Chaussée : Rétrécie aux abords des chantiers.

Article 5 : Signalisation La pose, l'entretien et le repliement de la signalisation temporaire et des déviations sont à la charge exclusive de la société THIRIET TP.

Article 6 : Ampliation Copie du présent arrêté sera adressée pour information et exécution à : SDIS 54, Brigade de Gendarmerie, Services Techniques, Adjointes au Maire et Riverains.

Fait à Val-et-Châtillon, le 15/09/2026

Le Maire, Thierry CULMET

